

SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/01

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public des
déchets pour l'année 2008**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

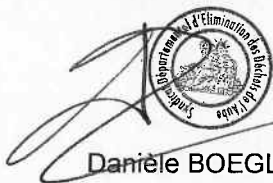
Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

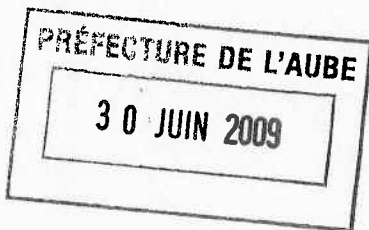
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.



Rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2008

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2008 annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que le rapport est tenu à la disposition du public au siège du SDEDA et, dès sa transmission, aux sièges de ses structures membres.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/02

**Ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant de
1 500 000 €**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de trois propositions d'organismes bancaires, notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

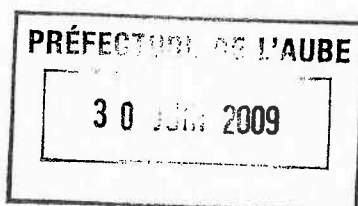
- durée : 1 an maximum
- taux d'intérêt : EONIA ou T4M
- marge sur index : 1,20 %
- commission d'engagement : néant
- facturation des intérêts : mensuelle
- frais de dossier : 150 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/03

**Budget Principal 2009
Décision Modificative n°1**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

Budget Principal 2009 – Décision Modificative n°1

LE COMITE SYNDICAL

Vu sa délibération n°2009/C03/03 en date du 17 mars 2009 adoptant le Budget Primitif,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2009 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES	
2184	Mobilier	4.000,00 €		
020	Dépenses imprévues	- 4.000,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

Total Budget dépenses

0,00 €

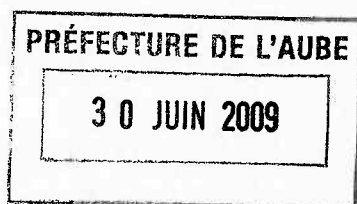
Total Budget recettes

0,00 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/04

**Budget Annexe 2009
Décision Modificative n°1**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

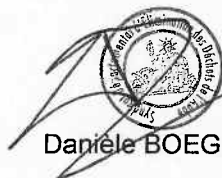
Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Budget Annexe 2009 – Décision Modificative n°1

LE COMITE SYNDICAL

Vu sa délibération n°2009/C03/07 en date du 17 mars 2009 adoptant le Budget Primitif Annexe,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

DECIDE de modifier le Budget Annexe de l'exercice 2009 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
2031	Etudes	2 000,00 €	021	Virmt de la section de fonct°	57 000,00 €
205	logiciel	6 000,00 €			
2135	Inst. générales, agencement	34 000,00 €			
2183	Matériel de bureau	5 000,00 €			
2184	Mobilier	10 000,00 €			
TOTAL			TOTAL		57 000,00 €

FONCTIONNEMENT

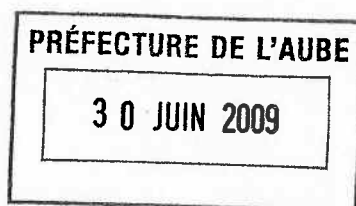
DEPENSES			RECETTES		
022	dépenses imprévues	-61 000,00 €			
023	Virmt à la section d'invest.	57 000,00 €			
60632	Fourniture en petits équip	4 000,00 €			
TOTAL			TOTAL		0,00 €

Total Budget dépenses

57 000,00 €

Total Budget recettes

57 000,00 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

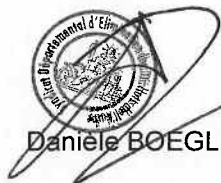
Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par le décret n°2005-324 du 7 avril 2005.

Le Conseil Général s'est constitué tiers de la télétransmission homologuée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (M.I.A.T).

Ce dispositif, dénommé « demat-aube » est mis à disposition des collectivités, gratuitement, au travers de l'extranet www.collectivités-aube.fr.

Le Comité Syndical, après délibération,

Vote

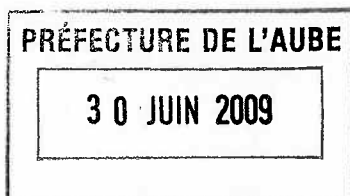
Pour	Contre	Abstention
57	0	0

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DECIDE de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Aube, représentant l'Etat à cet effet.

DECIDE de choisir le dispositif « demat-aube » et de recourir au Conseil Général de l'Aube comme tiers de télétransmission, et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme www.collectivités-aube.fr.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions jointes en annexe.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,

A circular official seal of the Département de l'Aube is partially visible, containing the text "Département de l'Aube" and "16". Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C06/06

**Travaux de réhabilitation des
abords extérieurs du poste
de transfert des Ecrevolles
Avenant n°1**

Acte rendu exécutoire :

30 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

30 JUIN 2009

Et publication le :

30 JUIN 2009

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

30 JUIN 2009

**Travaux de réhabilitation des abords extérieurs du poste de transfert des Ecrevolles
Avenant n°1**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le nouvel arrêté préfectoral du 11 mars 2008 impose des travaux de réhabilitation des abords extérieurs du poste de transfert des Ecrevolles par la collecte des eaux pluviales et l'amélioration et la sécurité des personnes sur le site. Le marché avait été notifié à la Société EIFFAGE TP le 30 janvier 2009.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et notamment les articles 33 et 57 et suivant du Code des marchés publics (procédure d'appel d'offres ouvert),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 mai 2009,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

PRECISE - que l'objet du présent avenant consiste à réaliser des travaux supplémentaires afin :

1/ de tenir compte de l'implantation de la plate-forme de dessiccation qui n'était pas réalisée lors du lancement du présent marché

2/ de réaliser un décroutage de la voirie en haut de quai du fait de la forte déformation actuelle

3/ durant l'exploitation du site, des incidents ont eu lieu, il s'avère prudent de protéger les infrastructures et notamment les portiques d'entrée et de sortie du bâtiment par la pose de chasse roues.

4/ la pose des éléments de mur prévus au marché a montré que le mur existant présente des fissures qui à terme sont susceptibles de nuire à la bonne tenue des ouvrages. Il est donc proposé de prolonger les murs posés.

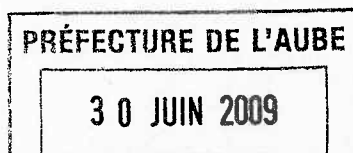
- Marché initial : 159 523.00 € H.T.

- Marché avec le présent avenant :

- La plus value est de 17 044.36 € HT soit 10,7 % du marché initial et de ses avenants.

- que le montant de l'avenant s'arrête à 17 044.36 € H.T, sur un marché initial de 159 523.00 € H.T. Ainsi, le montant des travaux supplémentaires atteint **10,7 % du marché initial**.

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 17 044.36 € HT soit 20 385.05 € TTC.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 23 Juin 2009

Date de convocation : 12/06/09

Date d'affichage : 12/06/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

L'An Deux Mille neuf
Le 23 Juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Pascal LANDREAT, Catherine MANDELLI, René MARIE, Patrick MAUFROY, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Daniel PICARA, Claude REMY, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

OBJET : 2009/C06/07

**Contrat Barème D
Eco-Emballages
Avenant n°6**

PRÉFECTURE DE L'AUBE

3 0 JUIN 2009

Acte rendu exécutoire :

3 0 JUIN 2009

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 JUIN 2009

Et publication le :

3 0 JUIN 2009

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Contrat Barème D Eco-Emballages – Avenant n°6

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la signature du contrat barème D avec la Société Eco-Emballages pour les matériaux acier, aluminium, papier/carton et emballages plastique (bouteilles et flacons), une nouvelle règle de calcul et de plafonnement des tonnages EMR éligibles aux soutiens à la tonne triée est mise en œuvre.

Il est donc proposé d'intégrer cette nouvelle règle dans le contrat barème D départemental à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Vu le contrat barème D signé avec Eco-Emballages,

Vu le projet d'avenant n°6 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer avec la Société Eco-Emballages un avenant n°6 au contrat barème D.

PRECISE que cet avenant portant sur la nouvelle règle de calcul et de plafonnement des tonnages EMR éligibles aux soutiens à la tonne triée.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 29 Juin 2009
La Présidente
Danièle BOEGLIN

